



Pas de recours au Canada

Rubrique : actualités - Date : vendredi 6 février 2004

L'AFP signale que la Cour supérieure de justice de l'Ontario a donné gain de cause hier à 4 fabricants canadiens de tabac en refusant une demande de recours collectif qui les visait.

Le juge a déclaré que « même si les accusés ne devaient contester qu'une partie des réclamations individuelles et que chaque conflit pouvait être réglé en une seule journée (&) un tel processus demanderait l'équivalent de 1000 ans de litige ».